

R. Par l'autorité et le témoignage de la Sainte Eglise Catholique, qu'il a chargée de les enseigner.

D. N'est-ce pas là se reposer sur une autorité humaine ?

R. Non ; c'est une autorité divine établie par J. C. et soutenue par sa divine puissance : comme l'autorité des Apôtres, et de l'Eglise, qui existoit de leur tems, n'étoit point, pour la même raison, une autorité humaine, mais divine.

D. Puis-je, avec une assurance entière, croire l'Eglise catholique, dans tout ce qui regarde la foi ?

R. Oui, puisque dans un des articles du symbole des Apôtres nous faisons profession de croire en la Sainte Eglise Catholique et la communion des Saints ; comment pourroit-on ne la pas croire ?

D. Peut-être que l'Eglise peut errer et m'induire en erreur ; comment donc puis-je la croire, et me reposer sur son enseignement et ses décisions, dans tout ce qui regarde la foi ?

R. Parce que je suis assuré, par les promesses de J. C. qui est la vérité éternelle, que son Eglise ne tombera jamais dans l'erreur, mais que jusqu'à la fin du monde elle enseignera toute vérité.

### INSTRUCTION.

La foi divine est une ferme croyance de toutes les vérités que Dieu a révélées pour notre salut. Elle est un don de Dieu, et le Concile de Trente dit fort bien qu'elle est le commencement du salut de l'homme, et le fondement et la racine de toute justification, (Sess. 6. ch. 8.) sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, comme l'écrit St. Paul aux Hebreux, ch. 11. v. 6. et sans elle personne ne peut être Chrétien, ou disciple de J. C. Vous devez donc comprendre combien il est important de tenir la vraie foi, et que vous

ne

ne  
tra  
fère  
C  
cette  
my  
puis  
loien  
de D  
auto  
pôtr  
com  
ch.  
Pâst  
leur  
en q  
que  
doct  
sur  
qu'il  
tena  
croy  
saine  
M  
l'inte  
l'écri  
nale  
sition  
quelo  
Diss  
une  
leur  
tienn  
sion  
mes  
évide